



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 192 SP 54

PV de la Commission Sportive du 29 avril 2025

Président : M. Mickaël ROMOJARO (en visio).

Présents : Messieurs Norbert BARRAULT, Jean-Michel BATRÉAU, Vincent CABIN

Assiste : Mme Floriane FRANCOUEMBERGUE (administratif)

Début de la réunion : 16h00

Changements dates, horaires, terrains

Match 53110113 du 26.04.2025 Sens Jeunesse 1 – Sens FC 3 U13 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens Jeunesse indiquant le report de la rencontre,
- Compte tenu du calendrier des deux équipes
- Donne ce match à jouer le mercredi 7 mai 2025 à 15h00
- Amende de 30€ au club de Sens Jeunesse (amende 5.24) pour Demande Tardive de report en jeunes (2 jours avant la rencontre-soit après le jeudi midi-).

Match 53109337 du 07.05.2025 Joigny 1 – Auxerre Stade 1 U13 D1

La commission,

- Compte tenu de la programmation du challenge U13 le jeudi 8 mai,
- Donne ce match à jouer le mercredi 14 mai 2025 à 16h00.

Match 53110431 du 03.05.2025 St Sérotin 1 – Sergines 1 U13 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de la programmation du challenge U13 le samedi 3 mai,
- Donne ce match à jouer le mercredi 14 mai 2025 à 16h00.

Match 53110130 du 26.04.2025 Monéteau 1 – Appoigny 2 U13 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs et via l'adresse mail officielle du club d'Appoigny de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le mercredi 7 mai 2025 à 18h00.

Match 53112938 du 03.05.2025 Paron 2 – Avallon 1 U15 D1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Paron de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 8 mai 2025 à 15h00.

Match 29831111 du 03.05.2025 Héry 1 – Chablis/Serein U18 D2 Gp C

La commission,

- Compte tenu de la programmation de la Coupe Challenger U18 le samedi 3 mai,
- Donne ce match à jouer le jeudi 8 mai 2025 à 16h00.

Match 29830664 du 03.05.2025 Sens FC 2 – Chevannes 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens FC de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 3 mai 2025 à 14h30.

Match 53325929 du 03.05.2025 St Denis 1 – Toucy 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Toucy de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 3 mai 2025 à 15h00.

Match 28884951 du 01.05.2025 Sens Jeunesse 2 – SC Sénonais 1 D3 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de SC Sénonais de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 mai 2025 à 15h00.

Match 28280263 du 23.03.2025 Mont St Sulpice 1 – Sens Jeunesse 1 D1

La commission,

- Prend note du retour du dossier par la commission de discipline,
- Donne ce match à jouer le 4 mai 2025 à 15h00 avec trois arbitres officiels et un délégué officiel.

Match 29222975 du 11.05.2025 ECN 3 – Serein HV 1 D3 Gp C

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des installations,
- Donne ce match à jouer le 11 mai 2025 à 12h30.

Match 53325956 du 04.05.2025 Charmoy 1 – Chevannes 1 Coupe de l'Yonne Féminine

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Chevannes de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 4 mai 2025 à 10h30.

Forfaits

Match 53109338 du 26/04/2025 Sens FC 1 – Héry 1 U13 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Héry, via son adresse officielle, indiquant faire forfait pour sa rencontre contre Sens FC,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,

- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Héry 1 au bénéfice de l'équipe Sens FC 1,
- Score: Sens FC 1= 3 buts ; 3 points – Héry 1= 0 but ; -1 point,
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club d'Héry (amende 6.11),

Match 53110751 du 26/04/2025 Avallon/ECN 3 – Asquins Montillot/Vermenton 1 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Avallon, via son adresse officielle, indiquant que l'équipe d'Asquins Montillot/Vermenton 1 ne s'est pas déplacée,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe d'Asquins Montillot/Vermenton 1 au bénéfice de l'équipe Avallon/ECN 3,
- Score: Avallon/ECN 3 = 3 buts ; 3 points – Asquins Montillot/Vermenton 1 = 0 but ; -1 point,
- Amende de 45€ pour Forfait non déclaré jeunes au club d'Asquins Montillot (amende 6.14),

Match 53325931 du 03/05/2025 Joigny 1 – Fontaine/Sens FP 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Prend note du courriel du club de Fontaine, via son adresse officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Joigny,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Fontaine/Sens FP 1 au bénéfice de l'équipe de Joigny 1,
- Dit l'équipe Joigny 1 qualifiée pour les ½ finales,
- Amende de 45€ pour Forfait non déclaré jeunes au club d'Asquins Montillot (amende 6.14),

Match 253124976 du 26/04/2025 Sens FC 1 – Aillant 1 U13-U15F

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant, via leur messagerie officielle, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Sens FC,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Aillant 1 au bénéfice de l'équipe Sens FC 1,
- Score: Sens FC 1= 3 buts ; 3 points – Aillant 1= 0 but ; -1 point,
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club d'Aillant (amende 6.11).

Matches non joués

Match 53110432 du 26/04/2025 Sens Jeunesse 2 – Vinneuf 1 U13 D3 Gp B

La commission,

- Prend note du mail du club de Vinneuf,
- Donne ce match à jouer le mercredi 14 mai à 15h.
- En cas de match non joué l'équipe de Vinneuf sera déclarée forfait.

Match 29222972 du 27/04/2025 ECN 3 – AFTA 1 D3 Gp C

La commission,

- Prend note des mails des clubs de ECN, AFTA et Damien HOSTE, arbitre officiel,
- Devant les circonstances exceptionnelles.
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe AFTA 1 au profit de ECN 3.
- Score: ECN 3 = 3 buts ; AFTA 1 = 0 but.

Matchs arrêtés

Match 28949637 du 27.04.2025 Chevannes 1 – Courson 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note des courriels de l'Arbitre de la rencontre et du club de Chevannes, via leur adresse officielle, indiquant l'arrêt du match à la 7ème minute en raison de l'invasion du terrain par les gens du voyage,
- Donne ce match à jouer le jeudi 8 mai 2025 à 15h00.

Réserve

Match 53288618 du 27/04/2025 Sens FC 3 – Appoigny 2 Coupe de l'Yonne Seniors

La commission prend note de la réserve d'avant match non confirmée du club d'Appoigny.

FMI

La Commission rappelle que selon les règlements des championnats du District, les Feuilles de match papier doivent être transmises via l'adresse officielle du club dans les délais suivants :

- Match le samedi : Dans les 24h
- Match le dimanche : Le Soir même avant minuit.

Match 53111011 du 26/04/2025 Ent. Fontaine Malay 1 – Sens Jeunesse 3 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Malay,
- Enregistre le score : Ent. Fontaine Malay 1 = 7 – Sens Jeunesse 3 = 0

Match 53111039 du 26/04/2025 Toucy/Champignelles 2 – St Sauveur 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Toucy,
- Enregistre le score : Toucy/Champignelles 2 = 6 – St Sauveur 1 = 1

Match 53112111 du 26/04/2025 ECN/Avallon 2 – Ent. Florentinois 3 U13 D3 Gp H

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : ECN/Avallon 2 = 17 – Ent. Florentinois 3 = 0

Match 53111012 du 26/04/2025 St Julien 1 – FC Gâtinais 2 U13 D3 Gp E

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Julien,
- Enregistre le score : St Julien 1 = 10 – FC Gâtinais 2 = 2

Match 29830663 du 19/04/2025 Avallon/ECN 1 – Appoigny 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club d'Avallon,
- Enregistre le score : Avallon / ECN 1 = 1 – Appoigny 1 = 1

Match 29830774 du 19/04/2025 FC Gâtinais 1 – St Clément 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Gâtinais,
- Enregistre le score : Gâtinais 1 = 5 – St Clément 1 = 1

Match 28886410 du 27/04/2025 St Sauveur/St Fargeau 1 – Asquins Montillot 1 D3 Gp D

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Sauveur,
- Enregistre le score : St Sauveur/St Fargeau 1 = 2 – Asquins Montillot 1 = 1

Match 28887467 du 27/04/2025 Sens Jeunesse 2 – Villeneuve 1 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Sens Jeunesse 2 = 4 – Villeneuve 1 = 2

Match 29161934 du 27/04/2025 Monéteau 2 – Cerisiers 2 Départemental 3 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Monéteau,
- Enregistre le score : Monéteau 2 = 3 – Cerisiers 2 = 1

Match 29162053 du 27/04/2025 Aillant 2 – Sergines 2 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sergines,
- Enregistre le score : Aillant 2 = 9 – Sergines 2 = 1

Match 28261932 du 27/04/2025 Monéteau 1 – Champs 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Monéteau
- Enregistre le score : Monéteau 1 = 2 – Champs 1 = 3

Feuilles de matchs manquantes

Match 53110759 du 19/04/2025 Avallon / ECN 3 Champs sur Yonne 2 U13 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du mail d'Avallon indiquant sa composition d'équipe,
- Demande au club d'Avallon de transmettre une feuille de match papier complétée par les deux équipes, et ce pour lundi 5 mai 2025, date impérative,

Match 53113760 du 19/04/2025 Appoigny 2 – Monéteau/Gurgy 1 U15 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la feuille de match complétée par Appoigny,
- Demande aux clubs de Monéteau et Gurgy de compléter leur partie et de la renvoyer à l'arbitre.

La feuille doit être renvoyée complétée au District pour le lundi 5 mai date impérative.

Match 53111201 du 21/04/2025 St Sauveur 1 – Charny 1 U13 D3 Gp F

La commission,

- Demande au club de St Sauveur de transmettre une feuille de match papier, et ce pour lundi 28 avril 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de St Sauveur (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

Match 28949638 du 26/04/2025 Gurgy 2 – Tanlay 1 D2 Gp B

La commission,

- Demande au club de Gurgy de transmettre une feuille de match papier, et ce pour lundi 5 mai 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de Gurgy (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

Absences de Délégués

Match 53113324 du 26/04/2025 Champigny 1 – Sens Jeunesse 2 U15 D3 Gp A

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne :

Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »

- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Champigny 1 au bénéfice de l'équipe Sens Jeunesse 2,
- Score : Champigny 1= 0 but, - 1 point – Sens Jeunesse = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Champigny pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 29831151 du 26/04/2025 Ent. Magny/Quarré 1 – Héry 1 U18 D2 Gp C

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne :

Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match

perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »

- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Entente Magny Quarré 1 au bénéfice de l'équipe Héry 1,
- Score : Entente Magny Quarré 1= 0 but, - 1 point – Héry 1 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Magny pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 28884960 du 27/04/2025 Sergines 1 – SC Sénonais 1 D3 Gp A

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne :

Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »

- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Sergines 1 au bénéfice de l'équipe SC Sénonais 1,
- Score : Sergines 1= 0 but, - 1 point – SC Sénonais = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Sergines pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 53288620 du 20/04/2025 Sergines 1 – Varennes 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Prend note du courriel de Sergines, signalant la présence en tant que la déléguée lors de ce match était Madame Floriane THEROUÉ, licence n°9604072242.

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour les matchs suivants :

- Match 29830636 du 30.04.2025 Ent. Florentinois contre Joigny U18 D1
 - Monsieur Éric SCIAUD
- Match 28280263 du 04.05.2025 Mont St Sulpice 1 – Sens Jeunesse 1 D1
 - Monsieur Christophe CAILLIET

Homologation de tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Coulanges : Tournoi U15, U18, Seniors, Vétérans le 7 juin 2025
- St Clément :
 - Tournoi U15 le 28 juin 2025
 - Tournoi U7-U9 le 29 juin 2025
 - Tournoi U11-U13 le 5 juillet 2025

- Tournoi U18 le 6 juillet 2025

Coupe de l'Yonne

Coupe de l'Yonne Seniors

Conformément à l'article 3 des règlements de Coupe de l'Yonne Seniors « *Toutefois s'il y a deux divisions d'écart, la rencontre se déroulera sur le terrain de l'équipe de division inférieure, et ce jusqu'aux ½ finales inclus* ».

- Le match Appoigny 2 / Sens FP 2 du dimanche 4 mai est inversé.

Divers

Match 29159187 du 27/04/2025 Cerisiers 1 – St Sauveur 1 Féminin à 8 D1

La commission,

- Prend note des courriels de l'arbitre et du club de Cerisiers indiquant les blessures de plusieurs joueuses :
 - Maëva BILLAU (cheville droite), joueuse de Cerisiers,
 - Aurélie GRÉGOIRE (cuisse), joueuse de Cerisiers,
 - Marine FAUQUET (cheville droite), joueuse de St Sauveur
- La commission souhaite un prompt rétablissement aux joueuses blessées.

Fin de la réunion : 16h30.

Le Président de séance,
ROMOJARO Mickaël

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».